

Mis en ligne le : 14/09/2022

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

ARRETE n° : 339/2022

OBJET : Délégation dans les fonctions d'officier d'Etat Civil à Mme Hakima BIDEHADJELA, conseillère municipale déléguée au centres de loisirs et au péri-scolaire, pour le mariage du 17 septembre 2022.

Le Maire de la commune de Villiers-le-Bel,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

CONSIDERANT que le Maire et ses adjoints sont tous empêchés,

CONSIDERANT que pour permettre la bonne administration de l'activité communale, il convient de prévoir une délégation des fonctions d'Officier d'Etat Civil à l'occasion des mariages fixés le 17 septembre à 13h30 et 14h.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame BIDEHADJELA, conseillère municipale née le 21 décembre 1985, est déléguée dans les fonctions d'officier d'état civil pour assurer la célébration du mariage de :

- Monsieur BIDEHADJELA Nassim et Madame FAIVRE Anaïs, Marie, Lucile à 13h30,

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M le Sous-préfet de Sarcelles et à Monsieur le Procureur de la République.

A Villiers-le-Bel le : 13/09/2022

Le Conseiller Municipal
Hakima BIDEHADJELA
Notifié le : 13/09/2022



Le Maire
Jean-Louis MARSAC

